

Date de dépôt: 31 octobre 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de résolution de M. Gilbert Catelain : Halte aux bouchons de la route de Meyrin

Rapport de M. Sami Kanaan

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des transports a traité la proposition de résolution 496 « Halte aux bouchons de la route de Meyrin » lors de sa séance du 11 octobre 2005, sous la présidence de M. Jean Spielmann. Y assistaient MM. Christophe Genoud, secrétaire adjoint à la mobilité (DIAE), et Yves Delacrétaz, directeur de l'OTC (DIAE). M^{me} Caroline Martinuzzi a assuré la prise de notes, qu'elle soit ici remerciée.

La Commission des transports a accordé un traitement particulièrement rapide et unanime à cet objet, une fois n'est pas coutume.

En effet, les considérants de la proposition de résolution et l'exposé des motifs préparé par notre collègue Catelain, qui connaît évidemment bien le sujet au vu de son expérience professionnelle, sont tout à fait limpides sur la problématique évoquée. En résumé, il s'agit de l'accès direct au CERN depuis la France, par la porte E, aujourd'hui réservé aux seuls fonctionnaires (soit 20% seulement du personnel travaillant au CERN). Cette situation oblige toutes les autres personnes venant de France (scientifiques, collaborateurs temporaires, collaborateurs des entreprises mandataires du CERN, etc.) à traverser d'abord la frontière sur la route principale puis à

passer par les portes suisses du CERN, chargeant encore plus cet axe routier déjà largement saturé.

La solution à ce problème dépend de négociations entre la France et la Suisse, d'où la nécessité de passer par une résolution afin d'adresser un message aux autorités fédérales. La situation actuelle est anachronique et contre-productive, dans un contexte de libre circulation des personnes et de promotion de bonnes conditions pratiques pour la Genève internationale. Le fait qu'il soit prévu d'introduire le tram jusqu'au CERN (ligne TCMC) est nul argument de plus dans ce sens, car le trafic susmentionné, en faisant le « détour » par les portes suisses du CERN, ne facilite pas de bonnes conditions d'exploitation du futur terminus de cette ligne de tram.

M. Genoud nous ayant confirmé que des discussions étaient justement en cours entre la Suisse et la France pour résoudre ce problème et qu'une telle résolution viendrait à point nommé pour appuyer les demandes genevoises, la commission des transports a renoncé à faire des auditions et a passé directement au vote.

La résolution 496 a donc été acceptée à l'unanimité des 12 membres présents de la commission (1 AdG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 R, 2 L).

C'est ainsi que la Commission des transports vous recommande, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de voter cette résolution adressée au Conseil fédéral.

Proposition de résolution (496)

Halte aux bouchons de la route de Meyrin

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que les conditions de circulation routière transfrontalière dans l'agglomération genevoise doivent être améliorées ;
- que, parmi les axes d'entrée dans Genève, la route entre Meyrin et Saint-Genis-Pouilly est particulièrement chargée avec un passage d'environ 10 000 véhicules dans chaque sens à hauteur du poste frontière;
- que les axes voisins de Ferney-Voltaire et de Mategnin sont saturés;
- que le Comité régional franco-genevois a souhaité que les Etats hôtes du CERN fassent évoluer le régime juridique réglementant les conditions d'accès au domaine de l'organisation afin d'aménager un lien direct entre le site de Meyrin et la France;
- que ces Etats ont répondu favorablement à ce souhait en autorisant l'ouverture de la Porte E (« Charles de Gaulle ») donnant sur le rond-point de Saint-Genis-Pouilly;
- que l'utilisation de cette porte reste réservée aux seuls fonctionnaires du CERN, c'est-à-dire à 20% seulement des personnes travaillant sur le domaine de l'organisation;
- que la réalisation d'une voie de tram sur cet axe comme le prévoit le contrat de prestation des TPG aura des répercussions sur la fluidité du trafic;
- que la circulation sur la route entre Meyrin et Saint-Genis-Pouilly connaît toujours d'importants ralentissements à la hauteur du poste frontière;
- que les restrictions concernant l'utilisation de la Porte E sont anachroniques à une époque où le Conseil fédéral favorise les contrôles mobiles effectués en retrait de la frontière au détriment d'une couverture statique aux postes frontière;
- que ces restrictions anachroniques sont principalement le résultat d'un manque de concertation de la part du DFAE qui ne tient pas compte des assouplissements intervenus dans l'application de la législation dans ce domaine;

- que la France a consenti un investissement financier important pour réaménager le rond-point de l'Europe et construire la bretelle d'accès à la Porte E;
- que cette porte est destinée au seul trafic pendulaire et qu'elle fait l'objet d'un contrôle d'accès mis en place par la direction du CERN;
- que la route douanière de Meyrin n'est pour sa part surveillée que depuis 8 heures du matin,

invite le Conseil fédéral

à intervenir auprès de la République française et de la direction du CERN en vue d'améliorer la circulation routière entre Meyrin et Saint-Genis-Pouilly en autorisant l'utilisation de la Porte E à tous les membres du personnel du CERN (approximativement 2500 fonctionnaires et 6500 scientifiques) et aux employés des entreprises intervenant sur le domaine de l'organisation (3000 personnes environ).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les bouchons provoqués par l'arrivée massive de pendulaires chaque matin sont un des points noirs de la zone transfrontalière genevoise. Le site du CERN, qui attire chaque jour près de 10 000 personnes à divers titres, et qui se situe sur un des grands axes de pénétration, mérite une attention toute particulière.

Pour le détail, l'auteur de la présente résolution renvoie aux considérants, étant précisé que le problème soulevé est notoire pour tout un chacun dans cette République.

Les Etats hôtes, à savoir la France et la Suisse, ont su répondre favorablement à un premier souhait en ce sens en autorisant l'ouverture de la Porte E. Il revient à ce Grand Conseil, conscient des problèmes de transport que connaît le canton dans sa situation frontalière toute particulière, de saisir les autorités compétentes, à savoir le Conseil fédéral, afin d'inviter ce dernier à entreprendre les démarches qui s'imposent auprès de la République française, cas échéant, de la direction du CERN.

Au bénéfice des explications qui précèdent, les auteurs de la présente résolution vous remercient d'avance, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver à cette dernière un accueil favorable.